



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 9 juillet 2025

### Délibération du CA

Objet : Adoption du nouveau règlement intérieur du Crous BFC

Document(s) joint(s) : règlement intérieur du Crous BFC

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, adopté en sa séance du 7 mars 2024.  
Vu l'avis favorable du CSA du 30 juin 2025*

### Exposé des motifs :

Le Crous BFC souhaite se doter d'un document de référence en termes d'organisation et de fonctionnement.

Un groupe de travail (représentants de l'administration et des personnels) a été mis en place pour réfléchir et élaborer un projet de règlement.

Ce projet est soumis à l'approbation des administrateurs.

Article unique :

La présente délibération est adoptée à *l'unanimité* / ~~à la majorité~~ des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 20  
Quorum atteint : oui  
Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon  
Le 9 juillet 2025

La Présidente du Conseil d'administration,  
Nathalie ALBERT-MORETTI,

Rectrice de la région académique Bourgogne  
Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités